Cfdt: FEP

NAO 2017

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE EPNL

Septembre 2017

La Fep-CFDT ose s'engager pour le plus grand nombre et signe seule l'accord salarial au nom de l'intérêt général

- **Pour 90 % des salariés de la branche EPNL, c'est une revalorisation des salaires de 0,7 %** qui s'applique au 1er septembre 2017 :
  - **pour les formateurs des CFA/CFC**, le point est porté à 74,83 €,
  - **pour les salariés *Sep***, le point passe à 17,39 €,

  (Auquel s'ajoute le déplafonnement de l'ancienneté pour les strates III et IV et les avancées obtenues dans le cadre de l'accord sur les classifications de juin 2017).

- **Pour les salariés de la *Fesic*, une augmentation de 0,5 % des salaires minimums**. Cela représente une revalorisation mécanique de 0,35 % sur les salaires réels pour les employés, les ouvriers et de 0,25 % pour les techniciens et les agents de maîtrise.

- **Pour les autres salariés**, les employeurs n'ont rien cédé malgré notre pugnacité.

Le compte n'y est pas pour tous !

La Fep-CFDT en convient parfaitement et elle saura le rappeler aux employeurs.
La Fep-CFDT restera exigeante au regard de la structuration de la nouvelle branche EPNL.
La Fep-CFDT n'entend pas passer par «*pertes et profits*» les mauvais résultats de cette négociation pour certains personnels.

La Fep-CFDT n'entend pas en rester là !

La défense de tous les salariés des établissements privés d'enseignement pour qui les conditions de travail se sont gravement dégradées ces dernières années reste une de nos priorités.

Une signature qui engage...

Une signature qui engage la Fep-CFDT…

Fallait-il ne pas signer comme les autres Organisations Syndicales ?

Nous aurions pu, mais nous avons fait le choix de consulter nos adhérents à travers leur syndicat. Leur avis a été clair et sans ambiguïté.

Fallait-il soutenir un NON unanime des Organisations Syndicales et dire : « cela n'est pas suffisant » ?

C'est oublier la négociation concernant la révision des classifications qui prévoit des augmentations pour les personnels *Sep* de *strate I* et *strate II*, des éléments nouveaux sur la formation professionnelle, la maladie et l'égalité professionnelle.

Dire NON à la signature,

C'était accepter de dire aux salariés de *strate III* et *IV* : « *Pour vous, il faudra encore attendre* ».

C'était accepter que les employeurs décident comme en 2016 de ne rien accorder du tout sachant que certains chefs d'établissements ou présidents d'*Ogec* trouvent que la révision des classifications leur coûte déjà beaucoup trop cher.

Nous avons signé seuls. Cela signifie-il pour autant que nous sommes à la «botte des employeurs» ?

Ce serait oublier un peu vite notre action syndicale de ces dernières années sur la dénonciation de la convention collective PSAEE. Cette action, que nous avons largement gagnée face à des employeurs intransigeants, a permis à de nombreux salariés de retrouver des droits perdus et de redonner une réalité à un dialogue constructif entre les partenaires sociaux.

Ce serait oublier les exigences que nous avons eu, nous Fep-CFDT, lors des négociations sur la révision des classifications et sur les salaires.

Ce serait oublier que certaines Organisations Syndicales voulaient très vite abandonner le terrain et quitter la salle, ce qui n'aurait pas déplu aux employeurs.

Ce serait oublier les autres points obtenus lors de ces deux négociations. Points essentiellement revendiqués par la Fep-CFDT comme l'acquisition de congés payés lors de la maladie non professionnelle, la généralisation de la subrogation ou encore le maintien de l'ancienneté à 100 % pendant un congé parental.

La NAO 2017 est à considérer dans un contexte complexe plus large.

En effet, un accord classifications pour les personnels *Sep* a été signé le 8 juin 2017 par quatre organisations syndicales dont trois sont majoritaires dans la branche. Cet accord s'applique également au 1er septembre 2017 et entraîne une revalorisation des plus bas salaires (pouvant aller jusqu'à + 6 %, voire plus) et permet aux personnels de *strate I* de ne plus être bloqués au salaire minimum de branche durant les neuf premières années de leur carrière. Il était donc important pour la Fep-CFDT que tous les personnels de l'ex-convention collective *Sep* obtiennent une revalorisation salariale.

- **La Fep-CFDT a signé… mais n'oublie pas que le compte n'y est pas pour tous.**
- **La nouvelle Confédération employeurs EPNL se dit unique mais est loin d'être unie.**